Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 013-251301529-20261007-20_2026-DE

SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT
ET DE GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

13790 ROUSSET

COLLÈGE
JEAN ZAY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT ET

DE GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

CONSEIL SYNDICAL DU 7 octobre 2026 A 18H30

DELIBERATION N° 20/2026

Présents :

Commune de Rousset : M. Philippe PIGNON, Gilbert ESPOTO
Commune de Peynier : Mme Catherine AMBROGIO
Commune Châteauneuf-Le-Rouge : Mmes Elvire LAROCHE, Isabelle TUPIN
Commune de Puyloubier : Mme Christine GILLIBERT

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Secrétaire de séance : Mr Gilbert ESPOTO

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET DU SIDG 2026

Vu :

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2121-29 et L. 1612-1 et suivants relatifs au budget ;
L'instruction budgétaire et comptable applicable M57 ;
Le budget primitif de l'exercice 2026 voté par l'assemblée le 29 avril 2026 ;

Considérant :

-Que le budget est un acte de prévision et d'autorisation qui doit être ajusté en cours d'exercice pour tenir compte des faits nouveaux, de l'évolution des projets ou de l'ajustement des crédits nécessaires ;

-Qu'il convient d'ajuster les crédits inscrits en section de fonctionnement, afin de réajuster le chapitre « 012 » Charges de personnel », compte budgétaire 64111« rémunérations » suite à la délibération n°15/2026 du 29/04/2026 portant recrutement d'un agent vacataire.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical d'adopter la décision modificative prévoyant des mouvements de crédits par chapitre et article de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 013-251301529-20261007-20_2026-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 000€
CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	**+ 4 000€**
- 64111 Rémunération principale personnel titulaire	+ 4 000€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 000€
CHAPITRE 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	**+ 4 000€**
- 7473 Participation du Département	+ 4 000€

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Syndical à **L'UNANIMITE** :

- ADOPTE les modifications budgétaires mentionnées ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Gilbert ESPOTO

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DÉVELOPPEMENT GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Le Président

Philippe PIGNON